

COMMISSION PARITAIRE de PILOTAGE de la COMPLEMENTAIRE SANTE (C.P.P.) des SALARIES de la SECURITE SOCIALE du 28 JANVIER 2026

1) **Approbation des procès-verbaux des séances du 23 septembre et du 24 novembre 2025** : approuvés à l'unanimité.

2) **Communication de la Présidence** :

➤ Nouvelles désignations au sein de la commission :

- Pour le collège employeur : Madame HADET Valérie de l'URSSAF Picardie
- Pour le collège salarié : au titre de la CFE-CGC (SNPDOSS) Madame DISPOT Mireille titulaire, Madame DROUEZ Nathalie suppléante.

➤ Arrêtés de représentativité : collège « salariés »

- CFDT : 3 voix – 6 voix pour le CPP
- CFTC : 3 voix – 6 voix pour le CPP
- CFE-CGC : 3 voix – 6 voix pour le CPP
- CGT : 3 voix – 6 voix pour le CPP
- FO : 3 voix – 3 voix pour le CPP
- SNFOCOSS : 3 voix – 3 voix pour le CPP
- UNSA : 1 voix – 2 voix pour le CPP

Le CPP passe ainsi de 24 voix à 32 voix. A noter que pour le collège « employeur » la répartition des voix se fait entre les caisses nationales et les caisses locales.

- **Malakoff Humanis** : une défaillance de paramétrage est intervenue à la suite à l'évolution du PMSS sur la population des anciens salariés (AS). Celle-ci n'aura pas d'impact sur les AS dans la mesure où le montant en question, de l'ordre de 2-3 millions d'euros pour l'ensemble des assurés, sera pris sur les fonds propres de l'assureur. Un courrier a été adressé aux adhérents pour les informer de la situation, ce dernier sera joint au prochain PV.
- **Opération TAM** (Transformation Assurance Maladie) : à date, le transfert de l'intégralité des salariés concernés a été effectué (ex-Service Médical)
- **AESIO** : La mutuelle a fait l'objet d'une cyberattaque dont l'intrusion s'est faite via le service de téléconsultations le 28.11.2025 par le portail des professionnels de santé. Parmi les mesures prises : un dépôt de plainte a été effectué, une enquête est en cours et la CNIL a été saisie. Concernant les données piratées, il s'agit des adresses, noms et prénoms. Environ 480 adhérents sont concernés.
- **La CPAM, la CAF et l'UIOSS de la Creuse** ont fusionnés, c'est AESIO qui assure les salariés concernés : 200 chefs de famille et 400 personnes protégées. Au 1^{er} mars 2026, à la date d'effet de la fusion citée, cet organisme unique se nommera : Caisse Commune de la Creuse.
- **Communications** : de nouveaux documents sont en ligne sous forme de flyers relatifs aux réseaux de soins reprenant les actualisations en tenant compte des évolutions des différents paramétrages.
- **Information sur la négociation nationale en cours relative à la complémentaire santé** au sein de l'UCANSS : un accord de méthode demandé par les OS, accepté par l'employeur est en cours de discussion pour le phasage des opérations. Il doit également définir ce qui doit relever de la RPN, de la CPP. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné : cabinet CLEMIE, la suite des travaux est prévue le 10 février 2026 en format RPN.

3) Présentation des tableaux de bord de pilotage pour le 4^{ème} trimestre 2025 et actualisation des résultats prévisionnels 2025 au 31.12.2025 :

- Concernant les Anciens Salariés (AS) : on note une variation de +2,3% qui se décline comme suit : diminution des frais d'optique de 7%, augmentation des frais pharmaceutiques de 13% et de 6.2% pour les frais médicaux.

Un point détaillé sur l'évolution de ces différents postes de dépenses sera réalisé lors de la CPP de mars 2026, en particulier sur le poste de dépenses des frais d'hospitalisations à l'étranger de l'ordre de plusieurs milliers d'euros.

Le ratio prestations sur cotisations P/C qui est l'indicateur majeur, gage de l'équilibre du régime est de **92,7/100**, démontre sa bonne santé. Il est cependant nécessaire d'assurer sur la durée par sa bonne gestion et qui montre que les mesures prises ont porté leurs fruits.

- Concernant les actifs : on note que les prestations pour cette catégorie de population n'ont pas évoluées : 0% par rapport à 2024, diminution de 9,5% pour l'optique sans doute liée à l'évolution des dépenses de soins pour laquelle les éléments précis seront communiqués en mars prochain, une augmentation de 5% des frais de laboratoire, dentaire, radiologie et hospitalisation (+1%).

Le ratio Prestation sur cotisation P/C est pour les actifs de **90,3/100** ce qui confirme la bonne santé du régime des actifs, sa stabilité et sa bonne gestion.

4) Présentation des impacts du « 100% santé » sur le régime pour l'année 2025 :

- *En optique* : l'utilisation du « 100% santé » est faible car le contrat propose des garanties hautes ce qui ne suscite pas le recours.
 - *En dentaire* : on note une forte utilisation sur les prothèses dentaires chez les AS et d'ailleurs plus que d'autres pays occidentaux.
 - *En audition* : l'utilisation est faible surtout en comparaison d'autres régimes.
- A noter que le remboursement des fauteuils roulants par le régime obligatoire à 100%, qu'il s'agisse de l'achat ou du renouvellement, aura un faible impact sur le régime de la complémentaire et il s'élèvera à environ 0,5% de gain.
- *S'agissant des prothèses capillaires* : une prise en charge par l'AMO s'établira selon 4 niveaux.

5) Détermination de la liste des organismes assureurs concernés par les travaux d'audit de gestion du cabinet ACTENSE pour l'année 2026 : il restait à auditer : AESIO sur la partie Besançon-Dijon (MOS), Saint Pierre et Miquelon ainsi que MH.

6) Cartographie des assureurs pour l'année 2026 : idem que 2025 : aucun changement n'étant intervenu

7) Questions diverses :

- La CPP du 25 février est maintenue notamment au regard des négociations sur la complémentaire santé, en cours.
- A la suite de la parution dans le magazine Que Choisir d'un encart sur l'obligation pour les mutuelles de ne pas augmenter leurs tarifs, il y a eu quelques sollicitations. La réponse apportée est qu'il n'y a pas d'augmentation de cotisations prévue / fixée pour l'année 2026.

..

Des remerciements appuyés ont été formulés par le président de la CPP et de l'ensemble des membres à l'égard de Monsieur Patrick YVROUX collègue salarié CFE-CGC (SNPDOSS) et de Monsieur Pierre COLLARD collègue employeur, membres sortants du comité.

Laurence GRANDJEAN
CFE CGC